



**villeurbaine**

*« Discri-O, lutte contre les inégalités et les discriminations multifactorielles à l'orientation scolaire de fin de classe de 3ème »*

*« Ville de Villeurbanne »*

RAPPORT FINAL

# INTRODUCTION

---

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets APDISCRI2 lancé le 9 mai 2018.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves, développer la mobilisation des jeunes au service de causes d'intérêt général et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. À cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités diversifiées et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse  
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative  
Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire  
Mission Expérimentation et Évaluation des Politiques Publiques  
95, avenue de France – 75650 Paris CEDEX 13

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation remis au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse par l'évaluateur du projet sur le site [www.experimentation.jeunes.gouv.fr](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr)

# FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Cette fiche doit tenir en deux pages maximum et être remplie en utilisant le cadre suivant.

<b>THÉMATIQUE : lutte contre les discriminations ethno-genrées à l'orientation scolaire</b> Numéro du projet : APDISCRI2_02
<b>LE DISPOSITIF EXPERIMENTÉ</b>
<b>Titre : Discri-O, lutte contre les inégalités et les discriminations multifactorielles à l'orientation scolaire de fin de classe de 3eme.</b>
<b>Descriptif synthétique du dispositif expérimenté :</b> L'hypothèse de discriminations ethno-genrées à l'orientation scolaire confirmée par l'enquête Trajectoires et origines (INED, 2016) est corrélée à un fort sentiment de discrimination raciale exprimé par les descendants d'immigrés non européens. Le projet propose d'expérimenter localement à Villeurbanne une démarche mobilisant les parties prenantes (collèges, services d'orientation scolaire, élèves, parents, partenaires de l'accompagnement scolaire) pour identifier, prévenir et lutter contre les inégalités et discriminations croisées (classe, sexe, origine) à l'orientation de fin de 3ème en agissant sur leurs processus de production systémiques qui peuvent découler d'inégalités de traitement non conscientes ou invisibilisées. Le projet a déployé une démarche articulant la formation des partenaires, un processus de recherche action et des changements de pratiques principalement axés sur les appréciations des bulletins scolaires, le déroulement des entretiens d'orientation concertée, les interactions professeur.es/élèves, le placement dans la classe, l'ouverture d'espaces permettant l'écoute des discriminations vécues pour les élèves et les parents et leur information en matière de non-discrimination.
<b>Public(s) cible(s) :</b> Le projet a mobilisé des équipes éducatives de 4 collèges et de deux lycées villeurbannais, des partenaires de l'accompagnement scolaire essentiellement des centres sociaux et une association locale, des représentant.es de parents d'élèves FCPE et PEEP, des collégien.nes et un groupe de lycéen.nes d'un lycée professionnel. <ul style="list-style-type: none"><li>- Globalement 292 personnes différentes ont été impliquées dans le projet.</li><li>- 158 professionnel.les et bénévoles ont été formé.es en 2019-2020-2021, dont 16 parents d'élèves.</li><li>- 48 professionnel.les de l'EN et 8 de l'accompagnement scolaire impliqué.es dans les recherches actions.</li><li>- 35 élèves ont été sensibilisés, dont 12 lycéen.nes.</li></ul>
<b>Objectifs initiaux :</b> Objectif 1 : Aboutir à un accord sur la définition des phénomènes d'inégalité et de discrimination à l'orientation scolaire (avoir un référentiel commun) et sur la volonté d'action des différents partenaires. Objectif 2 : Co-construire et partager des connaissances permettant d'identifier et d'analyser les pratiques et les processus pouvant conduire à des inégalités et des discriminations à l'orientation et au sentiment de discrimination à l'orientation scolaire. Objectif 3 : Expérimenter de nouvelles pratiques, procédures, dispositifs pour évoluer vers l'égalité et la non-discrimination en matière d'orientation scolaire à la fin de la 3ème.
<b>Descriptif des actions mises en œuvre :</b> <b>Objectif 1 : accord sur la définition du problème</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mobilisation des partenaires et réunions régulières du comité de pilotage (voir composition ci-dessous)</li><li>- Mise en place d'un conseil d'orientation scientifique avec F. Lorcerie (IREMAM, Université Aix-Marseille) et J.-L. Primon, Université Nice, URMIS, Institut convergences et migrations.</li><li>- Organisation de 4 séminaires de croisement des savoirs.</li><li>- Réalisation d'une enquête exploratoire et restitution collective de cette enquête en 2021.</li></ul> <b>Objectif 2 : analyses, partage des connaissances</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Formation des équipes éducatives (12 sessions de formation de 2 jours / 158 personnes formées).</li><li>- Sensibilisation des délégué.es de classe collège et lycée.</li><li>- Mise en place de 4 recherches actions :<ol style="list-style-type: none"><li>1. Analyse des bulletins scolaires – écriture du projet de recherche</li><li>2. Interaction professionnel.les de l'éducation /élèves – observations, analyses</li><li>3. Parole des élèves sur les discriminations vécues</li></ol></li></ul>

<p>4. Observation du dispositif d'orientation concertée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier « Ouvrir la voix » avec des collégien.nes avec l'association de quartier ACBCL.</li> <li>- Formation juridique des parents d'élèves FCPE et PEEP et de personnels du CIO pour l'organisation d'une soirée avec des parents d'élèves.</li> </ul> <p><b>Objectif 3 : expérimentation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un protocole de travail partenarial et l'organisation d'une soirée à destination des parents « Agir ensemble vers une orientation scolaire sans discriminations » (soirée qui a été annulée).</li> <li>- Expérimentation de nouvelles pratiques en matière d'évaluation et d'orientation pour contrer les biais de jugement et les processus pouvant conduire à des inégalités de traitement sur les interactions éducatives, les appréciations écrites, l'information des élèves et des familles et leurs relations avec l'école. L'expérimentation a été liée aux 4 recherche-action faute de temps.</li> <li>- Un groupe de changement de pratiques pour les acteurs de l'accompagnement scolaire.</li> <li>- Organisation de groupes avec des lycéen.nes du conseil de vie lycéenne, lycée Marie Curie.</li> </ul>
<p><b>Territoire(s) d'expérimentation :</b></p> <p>Le territoire d'expérimentation est la commune de Villeurbanne, 150 000 habitant.es. Globalement les établissements les plus impliqués dans le projet n'étaient pas en REP, réseau d'éducation prioritaire.</p>
<p><b>Valeur ajoutée du dispositif expérimenté :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ouverture d'une problématique à traiter sur un problème peu reconnu par les institutions et non traité par l'Éducation nationale. La mise en évidence des multiples freins institutionnels et cognitifs à la reconnaissance et à la prise en compte des discriminations ethno-raciales à l'orientation scolaire.</li> <li>- La production de contenu et de processus de formation pour les équipes pédagogiques, les professionnel.les de l'orientation et les chef.fes d'établissements.</li> <li>- La mobilisation active d'une cinquantaine de chef.fes d'établissement, professeur.es et de conseiller.ères d'orientation.</li> <li>- L'élaboration d'un protocole de recherche pour l'analyse d'éventuels biais sociaux et ethno-génrés dans les bulletins scolaires.</li> <li>- Une augmentation de la connaissance sur les phénomènes pouvant alimenter des discriminations socio-ethno-génrés à l'orientation scolaire de fin de 3eme via les recherches actions.</li> <li>- L'expérimentation d'un processus de travail avec des parents d'élèves.</li> </ul>
<p><b>Partenaires techniques opérationnels :</b></p> <p>(1) <b>Partenaires initialement visés dans la convention : pour le comité de pilotage du projet</b> (voir ci-dessous, les partenaires pressentis ont été mobilisés)</p> <p>(2) <b>Partenaires effectifs de l'expérimentation : pour le comité de pilotage du projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La ville de Villeurbanne - L'académie de Lyon : Le DASEN et son adjoint.e + 6 chef.fes d'établissement, 4 collèges, 2 lycées</li> <li>- La directrice du CIO et l'inspecteur d'académie en charge de l'orientation scolaire</li> <li>- Le centre social des Buers représentant les autres centres sociaux</li> <li>- Une association, ACBCL</li> <li>- La FCPE</li> <li>- La PEEP</li> <li>- La Métropole de Lyon jusqu'en juin 2020</li> <li>- Le Défenseur des droits</li> <li>- Un conseil scientifique</li> </ul>
<p><b>Partenaires financiers (avec montants) :</b></p> <p>Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse : 104 115 euros</p> <p>La ville de Villeurbanne : 104 115 euros</p>
<p><b>Durée de l'expérimentation :</b></p> <p>(1) Durée initiale : 36 mois</p> <p>(2) Durée effective : 42 mois</p>
<p><b>LE PORTEUR DU PROJET</b></p>
<p><b>Nom de la structure :</b> Ville de Villeurbanne</p> <p><b>Type de structure :</b> <i>collectivité locale</i></p>
<p><b>L'ÉVALUATEUR DU PROJET</b></p>
<p><b>Nom de la structure :</b> ISM-Corum</p> <p><b>Type de structure :</b> <i>association</i></p>

# PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

---

*La structure générale proposée devra être respectée et l'ensemble des items devront être traités. Se reporter au vademecum pour le bon remplissage des items.*

## SOMMAIRE

### I. Introduction

La Ville de Villeurbanne, 150 000 habitants, mène une politique d'égalité et de lutte contre les discriminations. Le problème des discriminations ethno-raciales à l'orientation scolaire émerge du terrain, elle est confirmée par un sondage local et par des études nationales. Des initiatives locales individuelles et collectives traduisaient le questionnement des équipes de direction et éducatives de l'Éducation nationale, sans qu'il ne soit en mesure de se concrétiser par des actions structurées à la hauteur du problème à résoudre, même si la lutte contre les discriminations avait été réaffirmée dans la circulaire de rentrée 2017.

#### **Des inégalités socio-ethno-genrées dans l'orientation de fin de 3ème corrélées à un fort sentiment de discrimination ethno-raciales**

Une grande partie des inégalités scolaires se jouent au moment de l'orientation à la fin de la 3ème, c'est ce que le sociologue Ugo Palheta nomme « le grand partage ». Ce palier d'orientation sélectionne certain.es jeunes vers l'enseignement professionnel, sans que cela ne soit toujours choisi par les élèves et leur famille. La reproduction scolaire des inégalités dépend du milieu social, mais aussi de l'origine migratoire avec une polarisation sexuée.

L'enquête Trajectoires et origines (Téo) de 2008 montre que les orientations après le collège sont différenciées selon l'origine et le sexe des enquêté.e.s. Les descendant.e.s d'immigré.e.s sont moins souvent orienté.e.s vers les filières générales que les jeunes de la population majoritaire. Ce phénomène concerne plus amplement les jeunes hommes, en particulier les descendants d'immigré.e.s d'Afrique guinéenne ou centrale et de natifs d'un DOM. Il concerne aussi les descendantes d'immigré.e.s originaires d'Afrique sahélienne et de Turquie (Brinbaum, Mogerou, Primon, 2012).

Parallèlement à ces constats, le sentiment de discrimination à l'orientation scolaire est fréquent. L'expérience de l'injustice scolaire est liée aux orientations vers des filières moins valorisées ou non choisies de l'enseignement technique et professionnel. Elle est particulièrement rapportée par les descendants d'immigrés d'Algérie, du Maroc ou de Tunisie, d'Afrique sahélienne, d'Afrique centrale et guinéenne et de Turquie. Les expériences d'injustice sont attribuées par les descendant.e.s d'immigré.e.s avant tout à leur origine ou à leur couleur. Selon Y. Brinbaum ces orientations contrariées ont des conséquences pour la suite. Elles augmentent « toutes choses égales par ailleurs » la probabilité d'échouer dans les filières professionnelles. Elles fragilisent aussi l'insertion sur le marché du travail et renforcent le sentiment de discrimination à l'embauche.

### Quelques facteurs explicatifs et pistes d'action

Ces inégalités de parcours scolaires liées à la classe sociale, à l'origine et au sexe varient en fonction de facteurs relatifs aux conditions sociales des jeunes telles que l'âge à la migration, la taille de la fratrie, le type de famille, le niveau d'études des parents, mais ces facteurs pris en compte, les inégalités selon l'origine migratoire et le sexe persistent. Des recherches menées portant sur l'hypothèse de discriminations à l'orientation scolaire (cf. synthèse de Dhume, et al., Halde, 2011) ouvrent des pistes de travail pour mener des actions correctrices sur les processus discriminatoires. Elles concernent les stéréotypes et les préjugés à l'œuvre pour différencier et classer, voire orienter (Santelli, Zirroti) les élèves selon leur origine, les biais ethniques et ethno-genrés de notation et de jugement scolaire (Perrot), la gestion ethnique des classes (Payet, Felouzis), l'ethnisation des relations école famille (Poiret, Payet), la non prise en compte du sentiment de discriminations des jeunes et des familles, la faiblesse de la formation des équipes éducatives sur le droit de la non discrimination et sur les processus inégalitaires et discriminatoires (Dhume). À cela s'ajoute les effets de la ségrégation ethnique qui concourent à des discriminations systémiques par une moindre qualité de l'enseignement dans les collèges ségrégués du fait d'un turn-over plus important des enseignant.es et de leur moindre ancienneté (Felouzi, Fouquet-Chauprade, Charmillot, 2015). Le projet a vocation à interroger aussi les modalités d'information des jeunes et des familles, les interactions de ceux-ci avec les agents des services d'orientation scolaire, mais aussi le rôle que peuvent jouer les agents de l'accompagnement scolaire qui interviennent hors de l'école.

Si la mesure des inégalités se cristallise au moment de l'orientation de fin de 3eme au collège, les processus systémiques à interroger ne sont pas circonscrits à telle ou telle étape ou tel acte du système scolaire. Ils concernent toute la durée de la scolarité au collège et s'inscrivent dans le fonctionnement ordinaire du système scolaire (Lorcerie). Il convient donc de prendre en compte le quotidien des interactions scolaires, « l'agir pédagogique », l'évaluation des élèves, la formation des enseignant.e.s, l'information des jeunes et des familles, les stratégies scolaires, le rôle des partenaires de l'accompagnement scolaire, l'organisation scolaire...

Poser le problème des discriminations ethno- raciales est souvent perçue par les institutions et les professionnel.le.s comme une accusation de racisme des individus. Travailler à la prévention et la lutte contre les discriminations suppose également de ne pas rejeter le problème sur les publics, les collégien.nes ou leurs familles, mais de s'interroger sur ses propres pratiques. Il faut donc lever les malentendus et consolider les référentiels. Pour ce faire l'étape de formation des partenaires est essentielle, elle permet de changer « les lunettes sociales » des agent.es sociaux de façon à voir ce qui ne se voyait pas, entendre ce qui ne s'entendait pas et permettre une approche non pas tant centrée sur des valeurs à défendre mais sur des pratiques et des modes de fonctionnement à analyser et à faire évoluer pour les rendre conformes aux normes de non-discrimination.

Le projet a prévu une démarche partenariale et progressive de formation, de diagnostic et d'analyse des pratiques pour aborder les actions correctives une fois les référentiels d'action consolidés.

## Période et territoire d'expérimentation

Le projet devait se dérouler de janvier 2019 à décembre 2021, il a été prolongé de 6 mois pour pallier l'absence d'action de février à juin 2020 en lien avec la gestion de la crise sanitaire. Il s'est donc déroulé sur 42 mois jusqu'au 30 juin 2022.

Le projet s'est déployé sur le territoire communal associant plusieurs collèges et lycées, principalement 4 collèges dont un en REP, un lycée professionnel et un lycée général. L'équipe du CIO Centre a été mobilisée avec une implication plus importante des conseiller.es intervenant sur Villeurbanne. Plusieurs centres sociaux dont deux intervenants dans des quartiers priorités par la politique de la ville (Tonkin et Buers) et une association d'accompagnement scolaire (ACBCL) ont été actifs dans le projet.

## II. Objectifs de l'expérimentation

Les objectifs du projet ont été définis au départ par le porteur de projet en discussion avec l'évaluateur pour prendre en compte la démarche de construction d'un cadre d'intervention et d'une culture commune puis d'études-actions pour aboutir à des changements de pratiques. Ces objectifs ont ensuite été partagés avec les partenaires du projet dans le cadre du pilotage mais aussi plus largement lors des formations.

Les 3 grands objectifs du projet :

Objectif 1 : Aboutir à un accord sur la définition des phénomènes d'inégalité et de discrimination à l'orientation scolaire (avoir un référentiel commun) et sur la volonté d'action des différents partenaires.

Objectif 2 : Co-construire et partager des connaissances permettant d'identifier et d'analyser les pratiques et les processus pouvant conduire à des inégalités et des discriminations à l'orientation et au sentiment de discrimination à l'orientation scolaire.

Objectif 3 : Expérimenter de nouvelles pratiques, procédures, dispositifs pour évoluer vers l'égalité et la non-discrimination en matière d'orientation scolaire à la fin de la 3ème.

Ces 3 objectifs pouvaient apparaître comme des phases d'avancement du projet, ce qui n'est pas totalement exact. En effet, pour mettre en place des changements de pratiques pérennes dans l'Éducation nationale une autorisation institutionnelle à travailler la non discrimination est nécessaire ; de même la formation des professionnel.les est aussi un préalable à l'action. Toutefois, le projet a montré que la recherche d'accord et de soutien institutionnel doit être réalisée en continu et que la formation doit aussi se concevoir en continu et non pas uniquement comme une étape précédant l'action.

Le manque de temps, mais aussi de moyens en rapport avec le déni des discriminations ethno-raciales dans l'école et les résistances rencontrées sur le terrain a conduit à ce que les actions répondent à la fois aux objectifs 2 et 3. En effet certaines recherches-actions ont intégré des changements de pratiques qui étaient eux aussi observés et analysés. Le projet n'a donc pas pu mettre en place des actions expérimentales structurées tel qu'envisagé au départ avec la création d'un dispositif d'alerte sur les discriminations à l'orientation scolaire sur le territoire. Le fait que les recherches-actions intègrent une partie d'expérimentation d'action a été acté en comité de pilotage du projet en avril 2021.

La réalisation d'une enquête de grande ampleur permettant d'analyser d'éventuels biais ethno-genrés dans les bulletins scolaires n'a pu être menée du fait de plusieurs facteurs : une discontinuité dans le portage institutionnel liées au changement de DASEN, les difficultés de conciliation entre la mesure des discriminations et le RGPD, ainsi que l'absence de compétences spécifiques en matière de traitement de données sensibles quantitatives dans l'équipe d'accompagnement de Crisis, le prestataire retenu.

### III. Public visé par l'expérimentation

#### 1. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

##### 1) *Public visé*

Le public cible du projet était avant tout des professionnel.les de l'Éducation nationale, responsables institutionnels et équipes éducatives des collèges et lycées villeurbannais et du centre d'information et d'orientation ; des professionnel.les et bénévoles de l'accompagnement scolaire ; quelques élèves collégien.nes et lycéen.nes et des parents d'élèves. L'expérimentation souhaitait mobiliser 4 collèges sur les 8 du territoire et 2 lycées sur 4.

- 30 représentant.es institutionnel.le.s dont 5 élu.e.s locaux
- 195 professionnel.le.s des équipes éducatives et d'encadrement, de l'information et de l'orientation, et de l'accompagnement scolaire.
- 80 collégien.ne.s
- 20 lycéen.ne.s
- 30 citoyen.ne.s parents d'élèves.

##### 2) *Bénéficiaires directs*

###### a. *Statistiques descriptives*

Globalement 292 personnes différentes ont été impliquées dans le projet sans prendre en compte les participant.es à deux temps de présentation publique du projet ayant réunis 140 personnes en 2019 et 90 personnes en 2021.

- 158 professionnel.les et bénévoles ont été formé.es en 2019-2020-2021, dont 16 parents d'élèves. Une formation de 2 journées a été suivie par toute l'équipe du CIO (20 professionnel.les), 95 professeur.es et équipe de direction des collèges et lycées ; 25 membres de structure d'accompagnement scolaire.
- 48 professionnel.les de l'Éducation nationale ont été impliqué.es activement dans les groupes de recherche action 2021-2022.
- 8 professionnel.les de l'accompagnement scolaire ont participé à un groupe de formation action 2021-2022
- 35 colégien.nes et lycéen.nes : 27 élèves ont été sensibilisés, dont 10 lycéen.nes qui ont participé ensuite à un groupe de travail ; 6 collégien.nes et 2 lycéen.nes ont été impliqués dans un atelier « ouvrir la voix ».

Les 2 séminaires de travail en présence de chercheur.es dont le séminaire de restitution ont réuni 94 personnes. (Cf. annexe 1 publics)



### *b. Analyse qualitative*

Le projet a effectivement mobilisé des équipes éducatives de 6 collèges et de deux lycées villeurbannais (Lycée Brossolette et Lycée Marie Curie). Pour un des collèges, collège Jean Macé, l'engagement s'est arrêté suite au confinement par choix de la cheffe d'établissement dans une optique de hiérarchisation des priorités pour des équipes pédagogiques éprouvées. Deux autres collèges sont eux entrés dans le projet en septembre 2020 pour le collège Les Iris et en septembre 2021 pour le collège du Tonkin à la faveur d'un changement de chef.fes d'établissement. Des personnels des collèges Jean Jaurès, Môrice Leroux et Louis Jouvét se sont engagés durant tout le projet.

Il faut signaler ici la difficulté liée aux mutations de personnels de l'Éducation nationale, trois chef.fes d'établissement très impliqué.es ont quitté le territoire en septembre 2021, cela s'est ressenti dans la dynamique du projet, même si comme indiqué plus haut d'autres sont rentrés. De nombreux professeur.es ont aussi été muté.es. Il convient de souligner que certain.es professionnel.les muté.es ont demandé à continuer à suivre le projet jusqu'en 2022.

Les responsables institutionnels, élu.es et direction de service pour la ville, directeur.trices des services académiques du Rhône et adjoint.es ont été mobilisés tout au long du projet. Des changements d'élu.es sont intervenus suite aux élections municipales de 2020 et un changement de DASEN est intervenu en juin 2021.

De nombreux professionnel.les de l'accompagnement scolaire, essentiellement des centres sociaux et une association locale, ont été formés ; seule une dizaine a poursuivi son action jusqu'au bout du projet. Les désistements du centre social de Cusset et de l'association SPES ont fait suite au confinement, justifiés par l'impossibilité de « surcharger » les équipes de bénévoles ou de travail dans ce contexte.

Les représentant.es de parents d'élèves FCPE et PEEP mobilisés étaient pour l'essentiel mobilisé.es par les fédérations départementales, certain.es étaient néanmoins parents à Villeurbanne.

Enfin, pour ce qui concerne les collégien.nes et les lycéen.nes, les actions se sont menées dans 2 collèges volontaires et deux lycées. Le choix a ensuite été fait de poursuivre un travail spécifique avec le conseil de vie lycéenne du lycée professionnel Marie Curie. En effet, l'écoute et la construction des expériences pour les collégien.nes s'est avérée contre-productive dans le cadre de l'école, les adultes intervenant pour délégitimer la parole des élèves. En revanche les lycéen.nes pouvaient plus facilement prendre du recul sur leurs vécus, mais l'accompagnement a été de courte durée. Le projet « Ouvrir la voix » a aussi eu du mal à mobiliser des collégien.nes sur plusieurs séances de travail collectif. On fait aussi l'hypothèse que l'expérience de discrimination à l'orientation se construit au fil du temps. Les collégien.nes n'anticipent pas ou en tout cas n'en parlent pas ; ils s'expriment essentiellement autour d'injustices et d'actes de « racisme ordinaire » de la part des équipes éducatives souvent des micro-agressions telles que des catégorisations et des assignations identitaires culturalistes.

### **3) Bénéficiaires indirects**

Il n'est pas possible d'identifier des bénéficiaires indirects, les expérimentations n'ont pas été assez construites. On peut signaler quelques retours de citoyen.nes et de parents d'élèves villeurbannais qui expriment leur reconnaissance vis-à-vis de la municipalité pour son engagement à lutter contre les discriminations ethno-raciales à l'orientation scolaire en

soulignant l'exceptionnalité de cette démarche. Ces retours qui permettent de faire l'hypothèse d'une reprise ou augmentation de confiance dans les institutions n'est cependant pas quantifiable.

#### IV. Déroulement de l'expérimentation

##### 1. Mise en œuvre

###### 1) Degré de réalisation de mise en œuvre

Le projet a été mis en œuvre avec l'aide de prestataires externes, en particulier CRISIS qui a répondu à un appel d'offre de marché public. CRISIS était représenté par un sociologue, Fabrice Dhume, qui a conduit les formations et les recherches-action, ainsi que deux autres formatrices engagées dans les actions auprès des centres sociaux et des élèves.

Une avocate et formatrice a aussi été sollicitée pour la formation juridique et une association Formes action a conduit l'action Ouvrir la voix.

**Objectif 1 : Aboutir à un accord sur la définition des phénomènes d'inégalité et de discrimination à l'orientation scolaire (avoir un référentiel commun) et sur la volonté d'action des différents partenaires.**

Globalement le projet a déployé plusieurs processus de pilotage, de production et de partage des savoirs destinés à faire aboutir à une culture commune sur les discriminations à l'école. Le référentiel a en effet été partagé par les acteur.trices les plus impliqué.es dans le projet et qui ont suivi les formations. Au niveau du pilotage du projet, le partage du référentiel et de la volonté d'action s'est appuyée sur l'implication de personnes plus que sur celles des institutions ; aussi le départ des certain.es interlocuteur.trices (élu.es, DASEN, chef.fes d'établissement) n'a pas permis d'asseoir le projet sur une base stable. Des phénomènes de déni des discriminations ont entraîné des difficultés, voire empêcher la réalisation de certaines actions.

##### **La réalisation d'une enquête exploratoire réalisée par le prestataire CRISIS – juin 2019**

Cette action non prévue dans le projet déposé, a été proposée par le prestataire principal dans sa réponse à l'appel d'offre de marché lancé en avril 2020. Le sociologue qui a réalisé l'enquête, Fabrice Dhume, spécialiste de l'étude des discriminations raciales à l'école, a mené 24 entretiens avec 60 partenaires du projet. Outre un effet mobilisateur, cette enquête a dressé un état des lieux de prise en compte ou non des discriminations pour les principaux partenaires du projet. Elle a montré des positionnements différenciés vis-à-vis de la question des discriminations à l'orientation et du projet : si certain.es sont très intéressé.es, l'enquête relève plutôt un engagement prudent en lien avec une conscientisation peu développée voire un déni des discriminations, particulièrement des discriminations à l'origine. Les entretiens avec les équipes éducatives et chef.fes d'établissement, mais aussi avec les associations et les parents, ont montré une forte tendance à ne pas interroger les normes scolaires et à porter le questionnement et les explications de non réussite ou d'orientation contrariées vers les élèves et les parents avec quelques fois des discours culturalistes essentialisants. L'enquête a aussi mis en évidence les difficultés à positionner les différents acteurs éducatifs, parents et associations, dans un rapport partenarial non asymétrique. Enfin, quelques situations de discrimination ont été repérées lors des entretiens. La restitution de cette enquête dense aux

enquêtés autour d'une lecture collective a constitué un moment fort d'adhésion aux enjeux de reconnaissance des discriminations notamment pour les parents d'élèves FCPE présents.

### **Mise en place et animation d'un comité de pilotage et d'un conseil scientifique du projet**

- Le comité de pilotage a associé les partenaires pressentis, la DSDEN 69 s'est positionné en co-pilote du projet (co-invitation au comité de pilotage, réunion de pilotage restreinte Ville/DSDEN 69, co-présidence des comités de pilotage). Le co-pilotage Ville/DSDEN 69 du projet s'est distendu à partir de la crise sanitaire de mars 2020 et suite au changement de DASEN en juin 2021.
- Le conseil scientifique composé de 2 chercheur.es, Françoise Lorcerie (Aix-Marseille Université) et Jean-Luc Primon Université de Nice sophia Antipolis a produit des notes d'analyse scientifique des protocoles de recherches-actions proposées, et a contribué à l'organisation et à l'animation de séminaires, dont le séminaire de restitution.

### **Des séminaires de partage des savoirs**

4 séminaires ont été organisés réunissant entre 35 et 140 : un séminaire de lancement en mars 2019, un séminaire de formation en novembre 2019, un séminaire de présentation intermédiaire du projet qui s'est déroulé en décembre 2021 en présence de l'adjointe de la Défenseure des droits ainsi qu'un séminaire de restitution en juin 2022.

Les directions de la Ville et des centres sociaux, les responsables institutionnels de l'Éducation nationale ont été peu présents lors des séminaires. On note la présence d'un.e représentant.e de l'Éducation nationale pour le séminaire en lien avec le Défenseur des droits de décembre 2021 et le séminaire de restitution.

Le second séminaire a été un temps fort du projet pour les participant.es (30 partenaires dont des chef.fes d'établissement scolaire) : Françoise Lorcerie a proposé un schéma d'analyse de l'ethnicité à l'école (support diffusable) et Jean-Luc Primon a présenté l'état des recherches sur les discriminations à l'orientation scolaire à partir des données quantitatives de l'enquête trajectoires et origines et des enquêtes PISA. Le séminaire de restitution a rassemblé les acteur.trices engagé.es dans le projet, il a permis de partager les avancés.es, les connaissances produites et de définir des pistes d'action pour la suite du projet. (Ces pistes sont présentées en conclusion)

**Objectif 2 : Co-construire et partager des connaissances permettant d'identifier et d'analyser les pratiques et les processus pouvant conduire à des inégalités et des discriminations à l'orientation et au sentiment de discrimination à l'orientation scolaire.**

L'objectif 2 qui portait essentiellement sur des enjeux de formation s'est déployé tout au long du projet. Il a donné lieu à des réalisations importantes concernant des processus, contenus et des supports de formation ; la mise en place de protocoles et de méthodes de recherches-actions sur 4 thématiques choisies pour leur influence supposée sur les processus de discrimination à l'orientation scolaire et enfin a produit des résultats de recherche notamment sur deux thématiques (l'orientation concertée et les interactions professeur.es/élèves). Les notes de résultats des recherches, dont des documents de synthèse (documents intitulés Zoom) simplifiant leur diffusion ont été produites en juin 2022, aussi le projet n'a pas permis leur diffusion en dehors de la mise en ligne des documents sur

un site ressources partagé, Padlet, lutte contre les discriminations. (Voir la partie outils produits).

Les actions déployées : (les outils et résultats de recherche produits par ces actions sont présentés dans le point suivant)

- **La mise en place de formations de deux jours** pour les équipes éducatives dont les professionnel.le.s de l'orientation, les acteurs de l'accompagnement scolaire et l'encadrement, les parents, avec l'appui d'une expertise externe (12 sessions de formation / 158 personnes formées) et élaboration de trame, de contenu et de supports de formation sur les discriminations à l'école.
- **La sensibilisation de délégué.es de classe de collèges et de lycées** sur 2 sessions de 3 heures.
- **Une formation juridique de deux sessions** de 3 heures, animée par une avocate pour le CIO et les fédérations de parents d'élèves FCPE et PEEP en vue de l'organisation d'une soirée d'information des droits des parents d'élèves.
- **Le déploiement de 4 groupes de recherches-actions :**
  1. Analyse des bulletins scolaires – écriture du projet de recherche pour une réalisation ultérieure.
  2. Interaction professionnel.les de l'éducation /élèves – observations, analyses et expérimentation de nouvelles pratiques.
  3. Parole des élèves sur les discriminations vécues – observation, expérimentation et analyses.
  4. Observation du dispositif d'orientation concertée – observation et analyse.
- **Un atelier « Ouvrir la voix »** mené par un prestataire spécialisé dans la lutte contre les discriminations avec une association de quartier ACBCL. 8 collégien.nes et lycéen.nes ont participé à l'atelier et un groupe de parents pour la restitution du travail mené par les jeunes.

**Objectif 3 : Expérimenter de nouvelles pratiques, procédures, dispositifs pour évoluer vers l'égalité et la non-discrimination en matière d'orientation scolaire à la fin de la 3ème.**

Le projet n'a pas permis de déployer l'objectif 3 comme cela était prévu. L'objectif n'est donc que fort partiellement atteint. Ceci pour plusieurs raisons qui se sont conjuguées :

- La crise sanitaire qui a épuisé les équipes éducatives
- Le défaut d'accord sur le référentiel « Lutte contre les discriminations » entre les partenaires
- La relative faiblesse des moyens en animation et en intervention, au regard des difficultés à travailler ce sujet complexe et peu reconnu, des changements de personnels et d'interlocuteur.trices, de la perspective d'une action territorialisée et inter-établissements scolaires.

Néanmoins certaines expérimentations plus ou moins structurées et pas toujours portées à leur terme ont été mises en place :

- **Un protocole de travail partenarial et l'organisation d'une soirée dont l'objectif était d'informer les parents d'élèves intéressés sur les risques de discrimination à l'orientation scolaire et sur leur droit dans ce domaine**, en lien avec le CIO et les fédérations de parents d'élèves FCPE et PEEP. La soirée programmée le 12 octobre

2021 en présence d'une avocate et d'un.e représentant.e du Défenseur des droits n'a pu se tenir faute de consensus sur l'objet et le titre de la soirée « Agir ensemble vers une orientation scolaire sans discriminations » entre les organisateurs (la Ville et les parents FCPE et PEEP) et l'académie de Lyon.

- **L'expérimentation de nouvelles pratiques** en matière d'évaluation et d'orientation pour contrer les biais de jugement et les processus pouvant conduire à des inégalités de traitement concernant les interactions éducatives, les appréciations écrites, l'information des élèves et des familles et leurs relations avec l'école, le déroulement des conseils de classe, les recours en matière d'orientation... Faute de temps, les expérimentations ont été menées au sein des processus de recherche-action.
- **La mise en place d'un groupe d'échange et de changement de pratiques pour les acteur.rices de l'accompagnement scolaire** afin que ceux-ci contribuent mieux à prévenir les inégalités et discriminations à l'orientation.
- **L'organisation de groupes d'échanges du conseil de vie lycéen.ne de Marie Curie**, pour les informer sur leur droit à l'égalité de traitement et leur offrir un cadre d'élaboration cognitif et pratique face au sentiment de discrimination et aux situations d'inégalité de traitement.

## 2) Outils liés à la mise en œuvre du projet

### 1 - Padlet "Lutte contre les discriminations » – Ressources en ligne

Description : un site internet avec de nombreux documents, supports de formation, articles scientifiques, rapports, bibliographie, résultats des recherches actions du projet.

Cet espace en ligne peut constituer un site ressources pour les partenaires du projet Discri-O qui souhaitent poursuivre leur engagement en matière de lutte contre les discriminations. Mis en ligne, il pourrait être une base pour un site ressources pour des acteurs engagés dans la lutte contre les discriminations à l'orientation ou dans l'éducation au sens large.

### 2 –Les supports et comptes-rendus de séminaires

Ce sont des actes de séminaire, des documents supports d'intervention et grille d'analyse. Ces supports de connaissance et outils de réflexion pourront être mis en ligne.

*Ex.* Un cadre analytique pour l'étude des modes et enjeux des relations/processus ethniques à l'école – Françoise Lorcerie - 2019

Ils peuvent constituer des ressources pour des acteurs engagés dans la lutte contre les discriminations à l'orientation ou dans l'éducation au sens large.

### 3 - Supports et contenus de formation "lutte contre les discriminations dans l'éducation" - formation de 2 jours.

1. Powerpoint support de formation générale
2. Fiche : racisme et discrimination
3. Fiche : quadruple matrice du concept de discriminations
4. Fiche : rapports sociaux de dominations
5. Fiche : modèle politique de l'égalité - 2019
6. Fiche : discriminations dans le Code pénal
7. Fiche : affaire Defrenne/Sabena
8. Fiche : effet pygmalion
9. Fiche : méthode, organisation d'un carnet de terrain

10. Grille d'évaluation de la formation discrimination
11. Bibliographie générale sur les discriminations dans l'éducation
12. Outils pour l'organisation d'un carnet de terrain

### **Exemple: Fiche : racisme/discrimination C.R.I.S.I.S**

*« Discrimination et racisme/sexisme : des logiques différentes — Antidiscrimination et antiracisme, des logiques divergentes*

Contrairement à une représentation devenue courante (véhiculée par exemple dans le champ scolaire), la discrimination n'est pas le terme générique qui englobe le racisme ou le sexisme. Si le racisme et le sexisme sont des rapports sociaux, la discrimination en est une composante, mais la notion dépasse en même temps ces rapports spécifiques car elle concerne aussi d'autres critères et rapports sociaux. Bref, discrimination et racisme/sexisme/classisme ne sont ni équivalents, ni seulement partie les uns des autres ; ces concepts répondent à des manières différentes d'aborder le problème des inégalités : l'un par les rapports sociaux, l'autre par les types de processus inégalitaires à l'œuvre.

*Deux approches qui se croisent : par les rapports sociaux, par les catégories de faits*

Il est globalement admis dans les sciences sociales de définir le racisme, le sexisme ou le classisme comme ayant deux faces, l'une idéale (idéologies, théories, croyances, pensées, stéréotypes...), et l'autre matérielle (Guillaumin, 1972). La face matérielle désigne l'ensemble des pratiques, des dispositifs et des fonctionnements des institutions qui (re)produisent concrètement la réalité d'un ordre social dans lequel les groupes sociaux ne sont objectivement pas égaux. De ce point de vue, les discriminations se rapportent à la face matérielle du racisme ou du sexisme, elles sont un racisme ou un sexisme en acte (De Rudder et alii, 2000). Autrement dit, elles en sont l'une des formes pratiques et concrètes, avec et parmi d'autres formes : micro-agressions<sup>1</sup>, insultes, violences physiques, harcèlement...

Le droit libéral distingue les deux dimensions : en incriminant des pratiques racistes ou sexistes, il s'occupe de la dimension matérielle ; d'un autre côté, il tend à protéger la liberté d'opinions – fussent-elles racistes, sexistes, homophobes... En cela, le slogan antiraciste qui veut que « le racisme n'est pas une opinion, c'est un délit », est un discours moral qui est juridiquement faux. Par contre, l'usage politique croissant de cet appel à incriminer les idées racistes « ne fait qu'instaurer un délit d'opinion » (Conte, 1996 : 26).

La première particularité de la discrimination, qui la distingue des autres actes ou pratiques, est qu'elle concerne exclusivement les modes de sélection sociale, de tri, de choix ou de traitement inégalitaire entre des individus et des groupes. L'interdit de discriminer sanctionne des pratiques, des politiques ou des situations objectives ayant pour conséquence de priver des individus ou des groupes de leurs droits, de l'accès égal à des biens, des services, des positions sociales (plus ou moins légitimes et prestigieuses). La seconde distinction est que la notion de discrimination, notamment en droit, couvre une vaste série de critères prohibés, qui relèvent de divers rapports sociaux voire excèdent l'approche par les rapports sociaux.

Le schéma suivant représente les discriminations comme un type de pratiques ou un fonctionnement social transversal (et souvent intersectionnel) aux divers rapports sociaux.

Formes de traitement inégalitaires dans les interactions		<b>RACISME</b>	<b>SEXISME</b>	<b>CLASSISME</b>
		Idéologie/Théorie	Idéologie/Théorie	Idéologie/Théorie
		Croyances Pensées	Croyances Pensées	Croyances Pensées
		Stéréotypes Préjugés	Stéréotypes Préjugés	Stéréotypes Préjugés
		Injures, insultes, moqueries	Injures, insultes, moqueries	Injures, insultes, moqueries
		Micro-agressions - paroles "déplacées" - humour - regards, gestes, paroles méprisantes, infantilisantes	Micro-agressions - paroles/gestes "déplacés" - humour - regards, gestes, paroles méprisantes, infantilisantes	Micro-agressions - paroles "déplacées" - humour - regards, gestes, paroles méprisantes, infantilisantes
		- attention particulière - mise à l'écart du groupe - attentes différenciées	- attention particulière - mise à l'écart du groupe - attentes différenciées	- attention particulière - mise à l'écart du groupe - attentes différenciées
	<b>DISCRIMINATIONS</b>	Discriminations, traitement inégal	Discriminations, traitement inégal	Discriminations, traitement inégal
		Harcèlement raciste, bouc-émissaire	Harcèlement sexuel, bouc-émissaire	Harcèlement, bouc-émissaire
		Menaces, violences	Menaces, violences, agression sexuelle	Menaces, violences

(...) »

Ces outils supports de formation sont transférables à des personnes formées sur les discriminations à l'école et pour des formateur.trices sous réserve de leur propre formation pour s'approprier ces outils. Appropriation souhaitée pour la mise en place de formation des cadres de l'Éducation nationale (IH2EF) et dans les formations initiales et continues des enseignant.es (INSPE, IFE, Universités).

**4 –Des supports de formation juridique sur les discriminations à l'école à destination de personnels éducatifs et de représentant.es de parents d'élèves.** Maître M. Matari avocate au barreau de Lyon.

- Programme de la formation
- Supports pédagogiques – ppt de 24 pages
- Fiche ressource « La discrimination en droit »
- Support d'aide à la qualification juridique pour les discriminations, systémiques, directes et indirectes.

Outils transférables sous réserve des connaissances socio-juridiques sur les discriminations des formateur.rices.

## **5 - Recherche action 1 – les biais de jugement dans les bulletins scolaires – établissement d’un protocole de recherche.**

- Protocole scientifique actualisé du groupe de recherche-action sur l’analyse des éventuels biais de jugement des élèves dans les bulletins scolaires – juin 2021 – 11 p.
- Proposition de recherche sur les inégalités de traitement dans les bulletins scolaires – Fonds d’expérimentation pour la jeunesse/Ville de Villeurbanne — février 2022, 14 p. (réalisée hors projet par Antigone, CERAPS, URMIS)

L’analyse des appréciations de bulletins scolaires au regard du niveau de note constitue donc une méthode éprouvée et pertinente pour mettre en évidence des microprocessus de discrimination et d’inégalité de traitement multifactoriels qui ont des incidences potentielles sur les processus d’orientation scolaire. L’enquête porterait sur les bulletins scolaires pour un même trimestre de toutes les classes de collèges participants sur les dix disciplines suivantes : français ; mathématiques ; anglais ; histoire-géo ; SVT ; physique-chimie ; éducation musicale ; technologie ; arts plastiques ; EPS. En tablant sur la participation des données des 8 collèges villeurbannais, la base de données prévisible portera potentiellement sur 40.000 à 45.000 entrées, ce qui permettra un traitement statistique à la fois robuste et fin.

Il s’agit de faire une analyse des biais de jugements, selon la CSP, le sexe, et l’origine immigrée des élèves déterminée à partir des prénoms des élèves, des formes (lexicales) et de contenu (thématiques) des appréciations rédigées dans les bulletins ; elle s’expriment notamment à travers une distribution inégale des catégories objets de jugement (le comportement, le travail, etc.), des catégories d’interpellation des sujets (élèves ou parents), et de différenciation de vocabulaire employé selon le profil des élèves, à même niveau de note. Une anonymisation complète de la base est prévue dans le protocole de codage des données en lien avec les organismes de recherche susceptibles de mener cette étude.

L’étude pourrait être menée dans la suite du projet par l’Éducation Nationale et les universités et chercheur.es qui proposent le protocole.

## **6 - Grilles d'observation des pratiques pour l'analyse de biais discriminatoires dans des espaces scolaires (commission d'orientation, classe, dispositif d'orientation concertée).**

- Note Zoom : méthodologie d’observation des interactions – 4 p.
- Note méthode - Grille d’observation : Interactions verbales, 5 p.
- Note Zoom : méthodologie d’observation des entretiens d’orientation concertée, 3 p.
- Grille d’observation des commissions d’orientation construite par les parents en formation

Outils appropriables pour les équipes éducatives ou par des formateur.trices ou des chercheur.es déjà formé.es sur la lutte contre les discriminations à utiliser dans des démarches d’analyses et de changements de pratiques.

## **7 - Processus de travail avec des parents pour construire un cadre permettant de mobiliser et d'informer les parents d'élèves concernés par les discriminations à l'orientation scolaire.**

Un processus de travail collectif avec des représentant.es de parents d’élèves pour construire et co-animer une soirée pour des parents qui vivent ou ont vécu des discriminations à



l'orientation scolaire de leur enfant. Intégration d'une formation juridique permettant de comprendre ce que sont les discriminations et de mettre à distance l'intention discriminatoire, de prendre conscience aussi du fait que cette question n'est pas vécue par tous les parents et de la nécessité de l'écoute et de l'information des familles sur le droit en matière de non-discrimination à l'orientation scolaire. Ce processus de travail est reproductible pour l'organisation de soirées co-élaborées par une collectivité locale et des associations de parents d'élèves en partenariat avec des juristes associatifs et le Défenseur des droits, à destination de parents d'élèves concernés par les discriminations.

## **8 - Groupe de recherche-action 2 sur les biais d'interactions en classe au regard de l'effet Pygmalion**

Liste des documents annexés au compte rendu.

- Note organisation de la recherche action : Les micro-processus de sélection dans les interactions entre professionnel.les et élèves, qui participent de construire des profils et des trajectoires de réussite ou d'échec (« effet Pygmalion »), 2020, 6 pages
- Note résultats - Groupe de recherche-action sur les biais d'interactions en classe au regard de l'effet Pygmalion, 2022, 14 p.
- Note Zoom : méthodologie d'observation des interactions – 4 p. (cf. Grilles d'observation)
- Note Zoom : la distribution des interactions en classe – 1 p.
- Note Zoom : la distribution des élèves dans les classes – 1 p.

### **Objet et méthode**

Le groupe a travaillé à partir d'observations, finalement centrées sur des séquences pédagogiques en classe. Ont été observés — avec des observateur.rice.s extérieur.e.s aidé.e.s d'une grille (cf. ci-après) —, d'abord des cours donnés par des membres du groupe de recherche-action, puis par la suite, des cours donnés par d'autres collègues ayant accepté d'être observé.es. L'hypothèse de travail du groupe est qu'il serait possible de « voir » à travers les interactions entre enseignant.es et élèves, avec l'aide de microstatistique, des « biais » dans la façon de s'adresser (ou non) aux élèves, notamment selon leurs « sexe », « origine sociale » et « ethnicité » perçues.

12 observations ont été menées au sein de diverses classes, en février-mars 2021 puis entre octobre et décembre 2021 (donc sur deux années scolaires différentes), afin de tenter de repérer d'éventuels biais discriminatoires dans les interactions enseignantes/élèves en situation de cours. Les choix des cours, des lieux et des moments sont d'abord guidés par le volontariat : observer les pratiques d'enseignant.e.s participant au groupe et/ou obtenir au préalable l'accord des collègues et des élèves concerné.e.s pour être observé.e.s Ils sont d'autre part sous-tendus par un principe de diversification des situations, concernant : les établissements — 2 collèges et 2 lycées, bien que majoritairement (8/12) dans l'un des collèges, où travaille la majeure partie du groupe de recherche-action ; les disciplines d'enseignement — Français (3), Maths (3), Histoire-géo (2), Anglais (1), SVT (1), Technologie (1), Economie-Gestion (1) ; les niveaux de classe (6eme, 5eme, 3eme, 2nde), même si la focale du projet villeurbannais sur l'année charnière qu'est la 3eme, pour l'orientation, a conduit à privilégier ce niveau (7/12 observations).

### **Résultats**

Des élèves inégalement objet d'attention de la part des enseignant.e.s

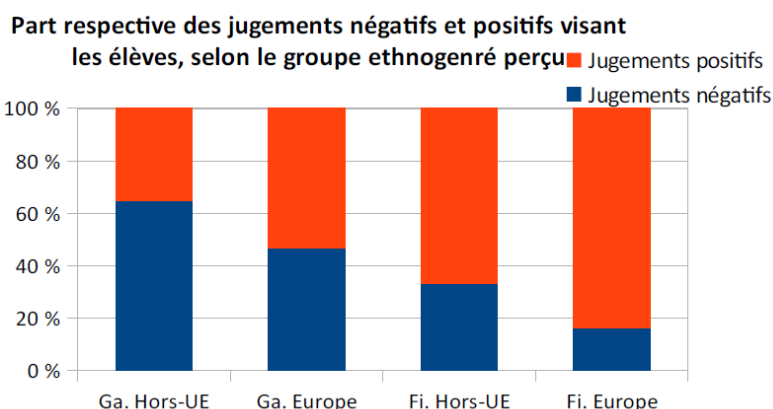
Le croisement des catégories de sexe et d'ethnicité perçus montre que ce sont les « filles d'origine européenne » qui sont proportionnellement les moins sujettes à interaction verbale directe de la part des enseignant.e.s. Ce sont par contre les « garçons d'origine extra-européenne » qui se distinguent, en étant l'objet d'une sur-attention des enseignant.e.s.

On observe que les « garçons d'origine extra-européenne » font principalement l'objet de remarques négatives : la part de celles-ci sur l'ensemble des remarques qui les visent est de 65 %. Autrement dit, deux remarques sur trois désignent, implicitement ou explicitement, les « garçons d'origine extra-européenne » comme étant en décalage avec les attendus scolaires de travail, de comportement ou de personnalité. On peut légitimement penser, selon la perspective de « l'effet Pygmalion », que cette récurrence contribue à construire la « déviance » scolaire que ces propos pensent sans doute freiner par la stigmatisation. On comprend dans tous les cas que cela participe d'une expérience dégradée et discriminatoire de l'école, abondamment évoquée par de nombreuses enquêtes.

Les « garçons d'origine extra européenne » est de loin le groupe le plus concerné par les remarques négatives. Les « garçons d'origine extra-européenne » sont l'objet de jugements négatifs sur leur travail massivement surreprésentés (+43,9%), de même que leur comportement est l'objet à la fois d'une surreprésentation des critiques négatives (+14,4%) et d'une sous-représentation des jugements positifs (-13,9%).

En seconde place dans la hiérarchie des critiques viennent les « garçons d'origine européenne », pour lesquels les remarques positives prévalent (53,1%), et dont les remarques négatives visent principalement le comportement (+9,5%) et proportionnellement peu le travail (-7,2%) ou jamais la personne.

Ensuite arrivent les « filles d'origine extra-européenne » (66,7% de remarques à valence positive), qui se distinguent par l'inversion des critiques comportementales au regard de leurs homologues masculins : leur comportement est en moyenne valorisé plus souvent (+12,6%) et dévalorisé moins souvent (-11,1%). Enfin le groupe des « filles d'origine européenne » se distingue avec 84 % de jugements positifs.



Ces données semblent bien indiquer une forme de hiérarchisation scolaire entre les groupes d'élèves, selon une combinaison des catégories de sexe et d'ethnicité perçues par les enseignantes. Cela dessine des figures collectives plus ou moins proches des attendus normatifs de l'école, et polarise d'un côté (plus dévalorisé) le groupe des « garçons d'origine extra-européenne » et de l'autre (plus valorisé) celui des « filles d'origine européenne ». Si l'on suit la théorie des rapports sociaux, il est très probable que cela participe de la construction d'une expérience scolaire partagée au sein de ces groupes, lue par exemple par les « garçons d'origine extra-européenne » sous l'angle de la discrimination scolaire, ce qui

peut en retour contribuer à construire des identifications ethno-genrées chez les jeunes concernés.

### Le sexe et l'origine supposée des élèves sont pris en compte dans la gestion et la répartition des élèves au sein des groupes et de la classe.

Selon les données recueillies sur les plans de classe, on note une tendance à composer les classes d'une manière qui n'est pas aveugle au « sexe » et à « l'origine » des élèves. Ces critères sont bien entendu mêlés à d'autres (non directement traités ici), tels que l'« estimation sociale de la valeur scolaire de l'élève par les professeur.e.s », raison pour laquelle ils ne sont pas toujours immédiatement visibles.

Le mode de traitement ethno-genré observé semble principalement lié à une stratégie de composition « mixte » des classes, qui fait que ces critères sont utilisés — avec les représentations et préjugés qui les sous-tendent — à des fins de régulation des groupes-classes et des rapports entre élèves.

On observe sous cette tendance globale des différences individuelles de pratiques selon les enseignant.e.s, qui se traduisent notamment par des logiques qui tendent soit vers le mixage/dispersion, soit au contraire vers la concentration/séparation des élèves selon ces critères.

Cette réalité de la gestion scolaire est cependant inégalement reconnue, car autant les critères ethniques apparaissent illégitimes (ce qui est problématique car cela empêche d'aborder pleinement la question et conduit à de la culpabilisation), autant ceux de sexe semblent légitimes (ce qui n'est pas moins problématique car cela autorise la reproduction du rapport social au motif de la gestion de classe).

## **9 - Recherche action 4 – observation des réunions d'orientation concertée (OC)**

Liste des documents annexés au compte rendu.

- Note d'organisation du groupe de recherche-action – 2020 – 7 p.
- Note orientation concertée : enquête au sein des archives du dispositif, 2022, 15 p. (essais de généalogie du dispositif)
- Note d'analyse des observations d'entretiens d'orientation concertée, 2022, 24 p.
- Note Zoom : méthodologie d'observation des entretiens d'orientation concertée, 3 p. (cf. outil 6 grilles d'observation)
- Note Zoom : inégalité d'attribution des mentions
- Note Zoom : durée des entretiens d'orientation concertée
- Note Zoom : marques de complicité & hiérarchie socio-scolaire

### Objet, méthode

La recherche actions a portée sur 2 volets, l'observation des entretiens et l'analyse des bulletins scolaires des élèves concernés concernant les mentions. Les données recueillies se concentrent dans un seul collège mais l'enquête porte néanmoins sur 178 entretiens observés.

Le groupe part de l'hypothèse qu'il n'y a pas de discrimination criante a priori, et que l'orientation concertée est un espace plutôt organisé par la bienveillance, mais que ceci ne suffit pas à écarter l'hypothèse d'éventuels biais dans les interactions qui, cumulés, peuvent constituer un désavantage pour certaines catégories d'élèves.

## Volet 1 Résultats sur la durée des entretiens d'orientation concertée

Le discours de principe de l'orientation concertée est une standardisation de la durée des entretiens, fixée conventionnellement à 20 minutes. Dans les représentations professionnelles, la durée individuelle est tenue pour être un signe et un gage de l'égalité de disponibilité et l'égalité d'attention accordée à tous les publics scolaires. Le minutage empirique des entretiens montre cependant des variations au sein d'un même établissement (durée en réalité de 7 à 50 minutes, soit un écart de un à sept) qui pourraient être significatives de statuts scolaires implicitement inégaux des différents publics, dans le regard des professionnels.

Une partie de la variation de temps est liée à la (non-)prise en compte des besoins particuliers. Lorsque cela est institutionnellement organisé (typiquement la SEGPA = 20 cas), la durée conventionnelle des entretiens est augmentée à 30 minutes, ce qui n'exclut pas là aussi des variations (de 16 à 47 minutes dans nos données). Lorsque la difficulté n'est pas institutionnellement reconnue, comme pour la compréhension et l'expression en français des parents, la durée moyenne des entretiens s'avère inférieure à la moyenne générale d'environ 10 %. On s'attendait à ce que le besoin de traduction ou d'adaptation du langage augmente le temps d'entretien, mais c'est tendanciellement l'inverse. Plus encore, dans 1/4 des cas, cette difficulté n'a donné lieu à aucune adaptation formelle (traduction, explicitation, rythme ralenti...). Il s'agit ici d'une discrimination par défaut d'adaptation aux besoins particuliers.

<b>Adulte(s) accompagnant</b>	<b>Durée moy.</b>	<b>Nb de cas</b>
Parent(s) + institution	36,3	4
Deux parents	22,8	19
Mère + Grand.e sœur/frère	22,2	5
Soeur ou frère	20,3	3
Mère seule	19,8	107
Père seul	18,9	33
Aucun	16	4
Mère + ami.e traduisant	15,5	2
Mère + petit frère	14	1
<b>Moyenne tous entretiens</b>	<b>20,3</b>	<b>178</b>

On observe un autre effet institutionnel : une variation de la durée selon la qualité des adultes qui accompagnent les élèves. Le tableau ci-dessus indique que le maximum de temps moyen est accordé aux élèves de SEGPA ou d'ULIS accompagnés à la fois de parents et d'éducateur.rices. La présence de représentants d'une autre institution augmente ainsi de 20 % le temps moyen accordé sans cela aux élèves de SEGPA.

La position scolaire influe nettement sur la durée des entretiens, à la faveur des élèves de moins bon niveau scolaire : le temps moyen baisse au fur et à mesure que s'accroît le niveau de note, passant de 27,1 minutes au niveau de moyenne  $\leq 10/20$ , à 15,8 minutes au niveau  $\geq 16/20$ . Ce que l'on peut comprendre comme un surcroît d'attention et de disponibilité aux élèves en difficulté se retrouve pour toutes les grandes catégories de profils, mais celles-ci ne sont pas également concernées. À même niveau de note, les garçons bénéficient d'un temps moyen d'entretien systématiquement plus important que les filles. Idem pour les élèves d'origine extra-européenne (comparé aux « européens »), mais uniquement aux niveaux de note les moins élevés, car cela s'inverse à partir de 12/20 de moyenne générale. Plus dans le détail (mais avec des effectifs faibles), on note des différences selon l'origine : les élèves vus

comme africains d'origine semblent avoir un temps d'entretien moyen toujours un peu plus court, quel que soit le niveau de note, et c'est aux moyennes les plus basses que l'écart est le plus important (-6%). Concernant l'origine sociale, les élèves de CSP défavorisée ont un temps d'entretien d'orientation concertée presque systématiquement inférieur à la moyenne. Cette différenciation s'accroît au fur et à mesure que le niveau de moyenne monte : de -2 % de temps au niveau [12-14], à -9 % au niveau  $\geq 16$ . Tandis que les élèves de CSP favorisée bénéficient d'un temps d'entretien plus long aux niveaux de notes les plus élevés.

Les trois grands systèmes de domination sont articulés, et on peut dégager de nos données des profil-types : celui de l'élève de faible niveau scolaire bénéficiant du plus de temps d'entretien d'orientation concertée est ainsi un garçon d'origine extra-européenne de milieu favorisé. Inversement, le profil-type de l'élève bénéficiant du moins de temps d'entretien au niveau le plus faible est une fille d'origine européenne et de CSP moyenne. À l'opposé, le profil-type de l'élève au plus haut niveau scolaire bénéficiant du plus de temps d'entretien d'orientation concertée est une fille d'origine européenne de milieu favorisé. Et le profil-type de l'élève au meilleur niveau scolaire bénéficiant du moins de temps d'entretien d'orientation concertée est un garçon d'origine extra-européenne et de milieu défavorisé.

## Volet 2 : Analyse des appréciations générales de bulletins et des mentions.

L'observation des entretiens d'orientation concertée a été couplée à l'analyse des bulletins scolaires des élèves concernés pour analyser d'éventuelles inégalités d'appréciation et d'attribution des mentions.

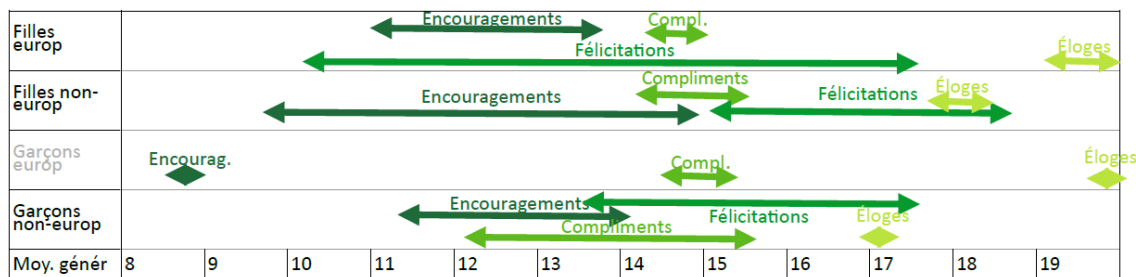
Éléments de méthode d'analyse des appréciations dans les bulletins scolaires :

L'analyse porte sur les appréciations globales concernant 178 élèves — celles, en fin de bulletin, qui résument les commentaires des différent.e.s enseignant.e.s. À l'instar du projet du groupe de recherche-action sur les bulletins scolaires, l'objectif est de voir si le vocabulaire employé et les façons de s'adresser aux élèves varient selon les statuts de sexe, de classe sociale et d'ethnicité qui leur sont attribués. L'analyse porte sur les variations de lexique visant les catégories d'élèves, et la distribution des mentions qui distinguent particulièrement certain.e.s élèves.

Ci-après une synthèse des résultats concernant les mentions portées sur les bulletins selon les notes. Pour l'analyse concernant les différences d'appréciations voir les documents joints au rapport. (Note de recherche sur l'orientation concertée, 24 pages).

Dans les bulletins scolaires, les élèves se voient parfois gratifiés de mentions spécifiques, visant à valoriser leur performance et/ou leur implication scolaire. L'attribution de ces marques de soutien est en principe codifiée ("Éloges" au-delà de 17/20 de moyenne générale, etc.), avec une progression et un indice de notes correspondantes. Mais derrière cela, l'attribution de mentions est le fruit d'une négociation au sein du conseil de classe, qui laisse une place importante à l'arbitraire.

De façon brute, donc sans regard sur le niveau de note, l'attribution des mentions varie : selon l'ethnicité, les élèves d'origine européenne bénéficiant de 10,8 % de mentions de plus que ce que leur groupe représente, au détriment surtout des élèves vus comme Maghrébins (-10,2%) ; selon le sexe, les filles étant sur-destinataires de mentions (+7,4 % en moyenne, et jusqu'à +35 % d'"Éloges"), et dans une moindre mesure selon la CSP (les Très favorisés sont sur-destinataires de mentions, +4,6%). Mais cela est notamment corrélé au niveau de note.



Pour tenir compte du niveau de note, on s'intéresse à l'amplitude des moyennes (différence entre les niveaux plancher et plafond de note auxquels les élèves bénéficient d'une mention — cf. schéma ci-dessus). Nous avons exclu la classe sociale, pour des raisons de faible effectif. Le groupe des Filles européennes se voit attribuer des "Félicitations" à partir de moyennes nettement plus basses que tous les autres groupes (à partir de 10/20), à l'opposé des Filles non-européennes (au-delà de 15/20). Ces dernières sont aussi nettement sous-destinataires de "Félicitations" (18,5 % des mentions, pour 35,8 % de la population), et par contre surdestinataires d'"Encouragements" et de "Compliments" que les autres profils d'élèves, ce qui peut être l'indice d'un soutien particulier des Filles non-européennes. À l'opposé des Filles européennes notamment, les mentions visant les Garçons non-européens semblent conditionnée, plus que tout autre groupe, par des résultats plus élevés (ex : des "Encouragements" ne leurs sont délivrés qu'à partir d'un niveau de moyenne générale de 11,52 (soit de 0,5 à 2,7 points de plus que les autres groupes). Mais dès lors que les résultats s'améliorent, on note une tendance à la sur-félicitation (ce groupe bénéficie de 48,1 % des "Félicitations" alors qu'il représente 42,1 % des élèves).

Catégorie d'élèves	Encouragements	Compliments	Félicitations	Eloges
Filles européennes (N = 27)	13,3 %	30,0 %	40,9 %	1/2
Filles non-européennes (N = 63)	12,2 %	25,0 %	9,1 %	2/3
Garçons européens (N = 13)	1/10	6/10	/	1/1
Garçons non-européens (N = 75)	9,1 %	15,0 %	19,4 %	1/3

Lecture : Parmi les élèves vues comme Filles d'origine européenne (27 sur 178 observations), celles qui bénéficient d'une mention "Encouragements" représentent 13,3 % de celles susceptibles d'en être destinataires, compte-tenu de leur niveau moyen de note.

Le tableau ci-dessus indique, pour chaque catégorie, la part des élèves ayant eu une mention au regard de celles/ceux potentiellement concerné.e.s. Se confirme une tendance à la polarisation : les Filles européennes sont en proportion systématiquement plus destinataires de mentions (hormis pour les éloges = données non fiables), et à l'inverse, les Garçons non-européens en sont systématiquement moins bénéficiaires. Ces données semblent indiquer une hiérarchisation des statuts au regard de la distinction scolaire : Filles européennes > Filles non-européennes > Garçons européens > Garçons non-européens. Celle-ci est très visible au niveau des "Encouragements", mais elle peut varier ensuite selon le niveau de note.

Ces deux derniers outils (points 8 et 9) sont des résultats de recherche utiles à la décision pour le ministère de l'Éducation nationale et/ou pour constituer des connaissances et des ressources pour des acteurs engagés dans la prévention des discriminations à l'orientation ou dans l'éducation au sens large (formation et accompagnement au changement).

## **10 - Affiche - Je discrimine, tu discrimines, il discrimine.**

Outil d'accompagnement au changement des pratiques des équipes éducatives, qui peut être utilisé dans le cadre de démarches de prévention des discriminations à l'école ou de formations.

## **11 - Grille d'analyse des freins et/ou des leviers pour l'écoute et la prise de parole des jeunes ou des élèves sur les discriminations - dans l'école et dans les centres sociaux.**

Deux notes sur cette thématiques ont été produites, l'une par le groupe de formation-action des centres sociaux « Check-list des points de vigilance pour une action antidiscriminatoire – 2 p. » et l'autre par le groupe de recherche action n° 3 consacré à la place de la parole des élèves et les conditions d'écoute des adultes sur l'expérience ou le ressenti de discriminations : « Les « bonnes raisons » de ne pas parler de... ou de ne pas entendre la parole sur... la discrimination vécue »

Ce sont des outils d'accompagnement au changement des pratiques, utilisable sous réserve d'appropriation par des acteur.trices formé.es ou par des pilotes de projet de LCD dans l'éducation au sens large.

Zoom : marques de complicité & hiérarchie socio-scolaire, non repris ici (joint au rapport final)

### 3) Difficultés rencontrées

Travailler sur les discriminations ethno-genrées à l'orientation scolaire selon un référentiel de lutte contre les discriminations suppose la reconnaissance de risques discriminatoires et de discriminations produites par l'école et ses partenaires de l'orientation scolaire, puis l'analyse et le changement des pratiques et des processus pouvant conduire à des discriminations. Les freins liés à l'application de ce référentiel d'action avaient été identifiés lors de la rédaction du projet, ils ont été confirmés lors de l'enquête exploratoire menée en début de projet. Le processus de travail destiné à les contrer, formation en continu, légitimation par des chercheurs, processus d'implication des équipes dans le changement de perceptions et de pratiques, a permis d'amorcer un changement, de mobiliser et de qualifier un socle de professionnel.les de l'éducation et de parents, mais n'a pas suffi à lever ces freins pour la totalité de partenaires et des équipes éducatives durant la durée du projet.

Ce projet a aussi pâti de sa faiblesse de moyen, notamment en qui concerne le temps de travail consacré à l'intervention, aussi bien pour les pilotes que pour les équipes éducatives qui avaient des difficultés à être déchargées pour participer au projet.

Des difficultés particulières ont été liées au *turn over* des équipes, car l'engagement dans le projet impliquait un processus formatif conséquent et une intervention dans la durée.

Concernant l'enquête d'analyse lexicologique des bulletins scolaires pour l'analyse des biais d'appréciation scolaire liées à l'origine, au sexe, ou la CSP des élèves, sa non réalisation est liée à plusieurs facteurs : l'absence d'anticipation des difficultés à travailler sur des données personnelles dans le respect du RGPD pour analyser des biais liés à l'origine des personnes, le manque de compétences spécifiques de statisticiens mobilisées dans le projet notamment pour mettre en œuvre un processus de codage des données selon un processus totalement anonymisé et sécurisé, enfin le portage de l'étude et du projet par la ville de Villeurbanne et non par l'Éducation nationale propriétaire des données.

### 4) Autres enjeux liés à la mise en œuvre du projet

#### a. Impact de l'évaluation

Nous échangeons au fil de l'eau et par des envois systématiques de mails concernant le projet aux évaluateur.trices. L'évaluateur a été peu impliqué dans l'action directement même si des échanges réguliers ont eu lieu. L'évaluateur a néanmoins participé à l'organisation du séminaire de restitution de juin 2022. Étant dans une action de changement des pratiques, tant l'équipe de pilotage que le sociologue qui intervient sont toujours en position d'analyse de nos actions et de l'environnement. Cela est nécessaire à l'action menée. Les échanges avec l'évaluateur sur nos analyses respectives en cours de projet ont été intéressants pour l'équipe projet.

Sur ce sujet sensible et controversé des discriminations dans l'école, il très important que les partenaires du projet puissent s'exprimer auprès d'un tiers.

Leur position externe va permettre de mieux analyser les avancées et les freins au déploiement du projet, ainsi que les jeux d'acteurs dans lesquels l'équipe de pilotage et l'équipe d'intervention sont prises.

Nous attendons beaucoup aussi des observations lors des actions de formation qui couplées à des questionnaires vont pouvoir documenter l'effet des formations sur les équipes éducatives ou encore les positionnements et les avis de certain.es acteurs.trices engagé.es dans le projet.



b. Interactions avec le droit commun

Difficultés d'organisation et de travail faute de temps dégagé officiellement pour l'implication des équipes pédagogiques, des personnels médicaux (infirmières) ou des CPE dans le projet.

## 2. Pilotage de l'expérimentation

### 1) Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Type de structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Ville de Villeurbanne	Collectivité locale	Pilotage et animation du projet – comité de pilotage politique et comité de pilotage technique implication de plusieurs services.
Académie de Lyon-DSDEN69 Direction des services départementale de l'EN.	Organisme d'État	Co-pilotage politique et engagement des équipes dans le projet
Centre d'information et d'orientation scolaire Lyon Est	Organisme d'État	Pilotage et action opérationnelle – formation, Recherche-action
Lycée Brossolette	Établissement scolaire	Pilotage et action opérationnelle – formation, Recherche-action
Lycée Marie Curie	Établissement scolaire	Pilotage et action opérationnelle – formation, Recherche-action
Collège Louis Juvet	Établissement scolaire	Pilotage et action opérationnelle – formation, Recherche-action
Collège Môrice Leroux	Établissement scolaire	Pilotage et action opérationnelle – formation, Recherche-action
Collège Jean Jaurès	Établissement scolaire	Pilotage et action opérationnelle – formation, Recherche-action
Collège Les Iris	Établissement scolaire	Pilotage et action opérationnelle – formation, Recherche-action - rentre en sept 2020
Collège Jean Macé	Établissement scolaire	Formation d'enseignant.es – quitte le projet en 2020
Collège du Tonkin	Établissement scolaire	Formation – rentre dans le projet en sept 2021.
Collège Simone Lagrange	Établissement scolaire	Quelques enseignant.es formé.es quitte le projet en 2020
Collège Lamartine	Établissement scolaire	Chef d'établissement enquêté lors de l'enquête exploratoire – non engagé dans les actions
Centre social des Buers, centres sociaux de Villeurbanne	Association	Représentation des autres centres sociaux engagés au comité de pilotage
Centre social Cusset	Association	Formation – quitte le projet en 2020
Centre social Ferrandière	Association	Groupe de formation action
Centre social Tonkin	Association	Groupe de formation action
Maison de quartier des brosses	Service municipal	Groupe de formation action

SPES	Association	Formation – quitte le projet en 2020
Maison du citoyen	Association	Groupe de formation action
Association ACBCL	Association	Membre du comité de pilotage, engagée dans l'action
Parents d'élèves FCPE69	Association	Membre du comité de pilotage et engagée dans l'action
Parents d'élèves PEEP69	Association	Membre du comité de pilotage et engagée dans l'action
Défenseur des droits	Haute autorité indépendante constitutionnelle	Suivi de l'expérimentation

Outre la mobilisation des établissements scolaires et du CIO dans les recherches-actions (une quarantaine de professionnel.les), la formation des équipes jeunesse de certains centres sociaux pourrait permettre un meilleur maillage territorial dans l'action de lutte contre les discriminations en direction des jeunes à Villeurbanne.

## 2) Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	50%
Cofinancements extérieurs à la structure	0%
Autofinancement	50%

## 3) Pilotage de l'expérimentation

### a. Modalités de pilotage

Nom de la structure	Statut
Ville de Villeurbanne	Collectivité locale
Académie de Lyon-DSDEN69 Direction des services départementale de l'EN	Organisme d'État
Centre social des Buers	Association
Métropole de Lyon	Collectivité locale
Association ACBCL	Association
Parents d'élèves FCPE69	Association
Parents d'élèves PEEP69	Association
Défenseur des droits	Haute autorité indépendante constitutionnelle

*b. Difficultés rencontrées liées au pilotage du projet*

Comme déjà indiqué les changements de personnes ont eu des impacts sur le pilotage du projet, notamment le départ du DASEN en juin 2021. Les contacts ont été compliqués à prendre et l'organisation d'un comité de pilotage s'est avérée impossible à mettre en œuvre. Le pilotage a pris d'autres formats plus souples : réunion en pilotage restreint Ville/DSDEN ou échanges par téléphone ponctuels avec l'inspectrice adjointe, réunions plus fréquentes avec les chef.fes d'établissement impliqué.es. La Métropole ne s'est pas engagée dans le projet suite aux élections de 2020 qui ont vu un changement de vice-présidence en charge de l'éducation.

*c. Outils relatifs au pilotage du projet*

Chaque réunion de pilotage a fait l'objet d'un compte rendu.

### **3. Valorisation et communication**

Une stratégie de communication a été élaborée pour diffuser l'information sur l'existence du projet et ses avancées au sein des établissements scolaires en septembre 2021. Une vidéo a été réalisée par le sociologue prestataire, Fabrice Dhume.

Une communication publique a été réalisée fin 2022 avec un article dans le journal municipal, une page consacrée au projet dans le rapport annuel de l'action de la ville en matière de lutte contre les discriminations, présenté au conseil municipal de novembre 2021 et deux pages sur le projet dans le rapport annuel de l'action de la Ville présenté au conseil municipal de 2022.

Suite à la réunion du 14 décembre en présence du Défenseur des droits, un article de presse locale a été consacré au projet Discrì-O.

La valorisation du projet n'a pu être menée dans le cadre du projet lui-même, les résultats des recherche action ayant été produits en juin 2022. La valorisation est une des actions prévue dans la suite du projet.

## **V. Enseignements**

### **1. Impacts du Covid-19 sur l'expérimentation**

Le projet a été fortement impacté par le confinement, en effet toutes les actions prévues à partir de mars 2020 ont été suspendues. Nous étions dans une dynamique de projet qui prévoyait :

- Une restitution de l'enquête exploratoire menée par le prestataire CRISIS début avril 2020,
- Des rencontres dans les établissements scolaires en mars 2020,
- Le démarrage des 4 recherches-action en avril 2020, auxquelles étaient associé.es les professionnel.les de l'Éducation nationale et les équipes des associations d'accompagnement scolaire formées,
- Des formations des délégué.es de classe en avril 2020.

Compte tenu de l'impact du confinement sur le travail des partenaires éducatifs du projet, établissements scolaires, centres sociaux, parents d'élèves nous avons convenu ensemble de stopper le projet. Aucune action n'a été menée de mi-mars à mi-mai 2020 soit durant 2 mois. Par ailleurs en tant que collectivité locale, la ville de Villeurbanne porteur du projet a aussi été impactée par le report du second tour des élections municipale, de mars 2020 à juin 2020.

L'information et la mobilisation de la nouvelle équipe municipale et notamment les différent.es adjoint.es au maire qui portent le projet n'ont pu être initiées avant septembre 2020.

À partir de mai 2020, des contacts ont été repris avec le prestataire CRISIS, les établissements scolaires, les centres sociaux et les parents d'élèves afin d'envisager le redémarrage du projet et un nouveau calendrier prévisionnel. Le travail de coordination, de pilotage et de conception des actions a donc repris à partir de mi-mai 2020.

Ces échanges et une rencontre organisée début juillet 2020 avec les chef.fes d'établissement scolaire ont conduit à l'élaboration d'un nouveau calendrier prévisionnel qui prévoyait un report de 6 mois des actions programmées, ceci compte tenu du cycle scolaire. En effet la rentrée étant déjà chargée tant pour les établissements scolaires que pour les associations œuvrant dans l'accompagnement scolaire, les actions ne pouvaient être programmées dès septembre. Les différentes réunions ont donc été reportées en octobre et le démarrage des recherches-actions en novembre 2020 après les vacances d'automne.

À compter de début novembre 2020 les actions ont été lancées. Une formation a permis de former de nouveaux professionnels arrivés sur le territoire et les 4 groupes de recherche-action se sont mis en place. La mobilisation a cependant été moins importante, une principale de collège pourtant bien engagée dans la phase de formation a refusé de mobiliser ses équipes dans ce contexte compte tenu des difficultés professionnelles des équipes enseignantes pour ne pas les sur-solliciter (collège Jean Macé).

Des actions programmées pour novembre 2020, la formation des délégué.es de classe et la restitution de l'enquête exploratoire ont été annulées et reportées du fait du second confinement.

Le projet a été prolongé de 6 mois pour pallier à ces retards, mais le prolongement n'était pas en mesure de rétablir les difficultés de mobilisation liées à la surcharge de travail des équipes éducatives en lien avec la crise sanitaire.

## 2. Modélisation du dispositif expérimenté

La modélisation du dispositif expérimenté nécessiterait un travail d'analyse et de conception spécifique non prévu dans le processus de projet proposé par le FEJ (ex. phase spécifique de capitalisation des expérimentations). Ceci étant dit, le dispositif a reposé sur :

1. **Une approche territoriale** pilotée par une collectivité locale permettant la mobilisation partenariale de tous les acteurs impliqués dans le processus d'orientation scolaire de fin de 3eme : Éducation nationale dont CIO, parents d'élèves, acteur.trices de l'accompagnement scolaire, élèves.
2. **Un processus** pour permettre le partage de la définition du problème à traiter par la formation de tous les partenaires actifs, l'analyse des pratiques puis le changement des pratiques tout en maintenant un processus de formation en continu. Dans le cadre du projet, le processus n'est pas allé à son terme et mais a permis d'amorcer le changement des pratiques.



### 3. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

#### 1) *Public visé*

Le public visé était à la fois les équipes éducatives, les représentant.es de parents d'élèves et les élèves eux-mêmes. La mobilisation directe des collégien.nes n'est pas pertinente, le cadre et sans doute le parcours scolaire antérieur à l'orientation de fin de 3eme ne permet guère l'expression sur les expériences de discriminations. Pour travailler sur la parole et les vécus discriminatoires, associer les concerné.es à la définition du problème des discriminations à l'orientation scolaire et des actions, il semble plus pertinent de viser des lycéen.nes de lycées professionnel.les, des jeunes en emploi ou en recherche d'emploi, ou poursuivant des études supérieures, qui peuvent prendre du recul sur leur parcours scolaire et se sentir davantage autorisés à prendre la parole.

#### 2) *Mise en œuvre des actions*

Le projet Discri-O a mis en place des groupes thématiques inter-établissements, cela avait l'avantage de favoriser une dynamique territoriale et de permettre à chacun.e de choisir la thématique qui l'intéressait, mais ce choix a freiné l'action. Le projet aurait pu gagner en efficacité en accompagnant des groupes de recherches-action par établissements scolaires, cela aurait facilité l'organisation des temps de rencontre, ouvert les possibilités d'études et d'observations, et faciliter les expérimentations compte tenu de l'autonomie des établissements.

Une expérimentation de ce type gagnerait à se dérouler sur un temps plus long et avec davantage de moyens spécialisés sur la lutte contre les discriminations pour permettre un impact de l'action plus fort et développer l'accompagnement des différents partenaires dans une dynamique commune.

#### 3) *Gouvernance, pilotage et partenariats*

La liste des partenaires visés et mobilisés dans le projet était pertinente pour mener à bien un projet de ce type. En revanche, il semble nécessaire d'avoir un co-portage de ce type de projet Ville et Éducation nationale formalisé de façon à mettre en place non seulement un co-pilotage politique et institutionnel mais aussi un co-pilotage technique. Il a manqué une personne missionnée au sein de l'Éducation nationale sur ce projet. De même l'engagement officiel de tous les partenaires dans un plan d'action définissant le problème, les actions ainsi que les moyens à mettre en œuvre auraient pu aider au portage et au maintien de l'engagement de tous les partenaires.

#### 4) *Impacts sur la structure*

Dans les collèges et les lycées villeurbannais impliqués, les pratiques de certains professionnel.les ont déjà évolué mais cela n'a pas donné lieu à des changements d'ordre structurel pour l'instant. La fédération de parents d'élèves FCPE du Rhône a missionné une de ses membres pour suivre et développer la thématique de la lutte contre les discriminations au sein de l'association. Les acteurs jeunesse du territoire, service jeunesse et centres sociaux vont rejoindre le réseau de vigilance pour l'égalité et la non discrimination à Villeurbanne. Discri-O a contribué au développement de la lutte contre les discriminations villeurbannaise dans une perspective intersectionnelle pour mieux prendre en compte la complexité des phénomènes. Une conférence sur le genre dans les espaces scolaires a été organisée en ce sens en juin 2022 par la Ville « faire et défaire le genre dans les espaces scolaires ». Des suites au projet sont envisagées sur le territoire, elles sont présentées ci-après.

## VI. Conclusion

Le projet Discri-O est remarquable en ce qu'il a permis d'ouvrir le problème des discriminations ethno-raciales à l'école et en particulier le problème des discriminations à l'orientation scolaire touchant les garçons descendant.es d'immigré.es du Maghreb et d'Afrique Subsaharienne des classes sociales populaires. L'innovation porte sur le fait d'interroger les discriminations ethno-raciales à l'école et d'interroger aussi leur combinaison avec les discriminations de genre et les inégalités sociales. Si la lutte contre les discriminations à l'école est inscrite dans les lignes d'action de l'Éducation nationale, très peu d'action sont menées en ce sens dans l'enseignement primaire et secondaire.

Discri-O a montré qu'il est possible de mener des actions dans ce domaine. Le projet a aussi mis en évidence que certain.es professionnel.les ou responsables de l'Éducation nationale, dont des chef.fes d'établissement et des enseignant.es sont fortement intéressé.es pour mieux comprendre ces phénomènes et s'atteler à leur résolution, même si d'autres s'en désintéressent et que quelqu'un.es en contestent le fondement. La question posée correspond donc à une préoccupation majeure pour une partie des équipes comme l'a montré leur forte implication dans le projet et leur désir de poursuivre ce travail sur le territoire. Le projet a permis de modéliser des processus et des contenus de formation notamment pour les équipes éducatives, qui ne disposent pas d'offres de formation initiale ou continue récurrentes sur le sujet.

Par ailleurs, et c'est une avancée majeure, les recherches actions menées notamment celles portant sur l'observation des rendez-vous d'orientation concertée et sur l'analyse des interactions professeur.es/élèves, viennent consolider les connaissances et documenter les inégalités de traitement. Celles-ci sont souvent non intentionnelles, infra légales au sens où ces inégalités ne constituent pas à elles seules des discriminations au sens juridique du terme. Elles contribuent néanmoins à alimenter le processus systémique des discriminations ethno-générées à l'orientation scolaire. La méthode autant que les résultats seront utiles à d'autres actions de prévention des discriminations ou pourront servir de base à des recherches plus poussées ou de plus grande ampleur.

Enfin, sur le territoire une dynamique est à l'œuvre qui pourra se pérenniser si des actions sont mises en place. Pour cela certaines des préconisations ci-dessous pourront servir d'aiguillon à la Ville et à ses partenaires de l'éducation.

Propositions définies collectivement lors du séminaire de restitution le 3 juin 2022 :

- Mener l'enquête sur les bulletins scolaires avec un portage Éducation nationale et centre de recherche/université – le projet de recherche est écrit et budgété.
- Valoriser le projet et ses résultats auprès du ministre de l'Éducation nationale et de responsables institutionnels.
- Mettre en place des formations obligatoires sur les enjeux de non discrimination pour tous les personnels de l'Éducation nationale.
- Diffuser les résultats des recherches-actions et poursuivre les démarches d'observation/expérimentation à travers des groupes de recherches-actions.
- Mettre en place des groupes d'analyse de pratiques des équipes éducatives et des professionnel.les accompagné.es par des sociologues. Ces groupes et la diffusion des résultats du projet pourraient prendre place dans le cadre du projet de cité éducative qui se développe actuellement à Villeurbanne.

- Organisation de temps d'information et d'échanges avec les parents sur les discriminations à l'orientation scolaire par la Mission lutte contre les discriminations et avec les partenaires qui souhaitent s'y associer.
- L'extension du réseau de vigilance villeurbannais composé d'intermédiaires de l'emploi et du logement, aux acteurs jeunesse, le service jeunesse et les centres sociaux (proposition validée par le réseau de vigilance)

**Annexes à joindre obligatoirement au rapport final :**

- Annexe 1 - Publics
- Annexe 2 - Actions
- Annexe 3 - Outils



## Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse  
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Mission Expérimentation et Évaluation des Politiques Publiques  
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13  
Téléphone : 01 40 45 93 22  
[www.experimentation.jeunes.gouv.fr](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr)

